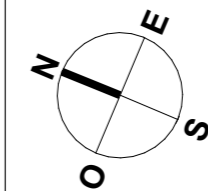
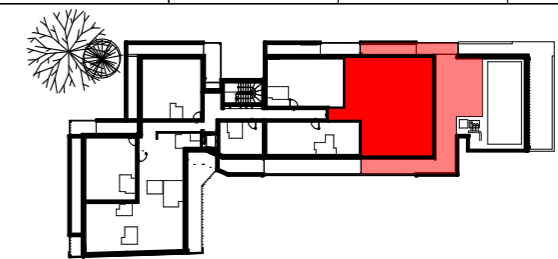


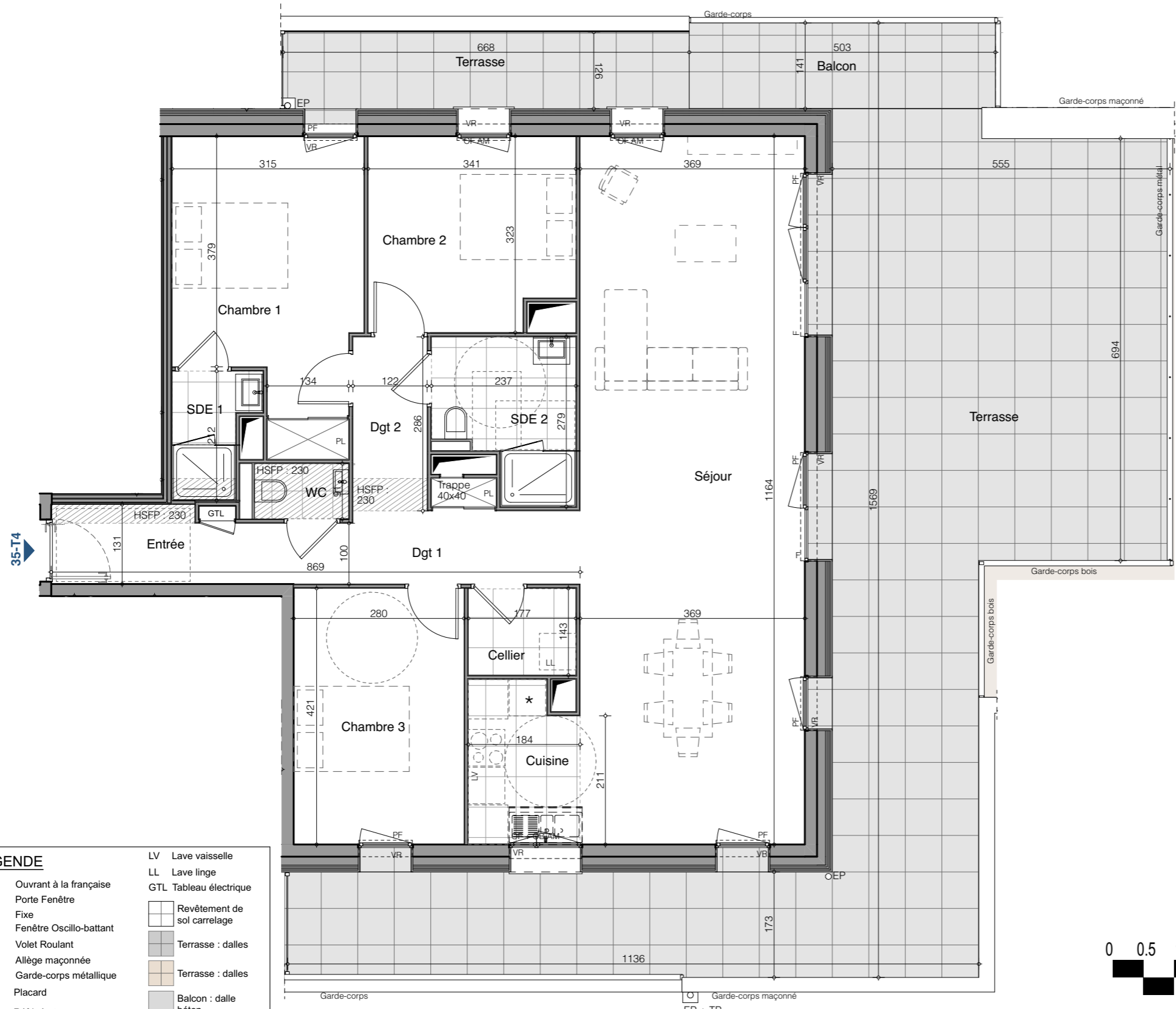
# PLAN DE RÉSERVATION



APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
35	R+3	T4

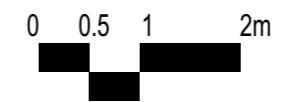


PLAN DE REPERAGE



LEGENDE	
OF	Ouvrant à la française
PF	Porte Fenêtre
F	Fixe
OB	Fenêtre Oscillo-battant
VR	Volet Roulant
AM	Allège maçonnée
GC01	Garde-corps métallique
PL	Placard
*	Réfrigérateur
⊙	Emplacement plaque de cuisson
LV	Lave vaisselle
LL	Lave linge
GTL	Tableau électrique
[Grid]	Revêtement de sol carrelage
[Grey]	Terrasse : dalles
[Light Grey]	Terrasse : dalles
[Dark Grey]	Balcon : dalle béton
[Hatched]	Soffite
[Dashed]	Cloison démontable

TABLEAU DE SURFACES	
	Surface habitable m <sup>2</sup>
Cellier	2,51
Chambre 1	13,84
Chambre 2	10,54
Chambre 3	11,76
Cuisine	4,65
Dgt 1	7,91
Dgt 2	3,40
Entrée	3,12
SDE 1	2,51
SDE 2	5,45
Séjour	43,00
WC	1,39
<b>Surface totale</b>	<b>110,08 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	80,01 m <sup>2</sup>
Balcon	7,09 m <sup>2</sup>
HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN	2.50m
NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.	
Date de création:	31/03/2026
Date d'actualisation:	31/03/2026



**NOTA:**  
 Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.  
 Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.  
 L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les cotes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.  
 Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.  
 Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.  
 Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.  
 Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.